


## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

### A INFORMATIONS GENERALES

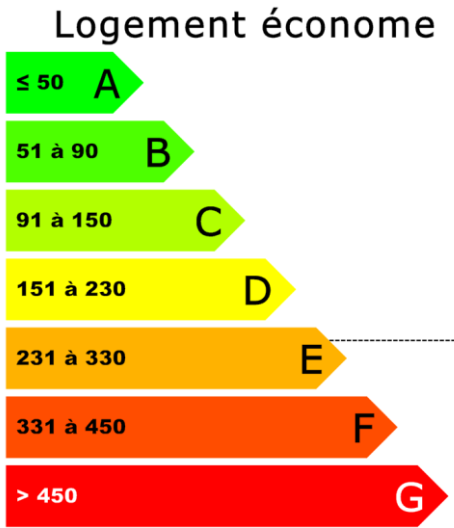
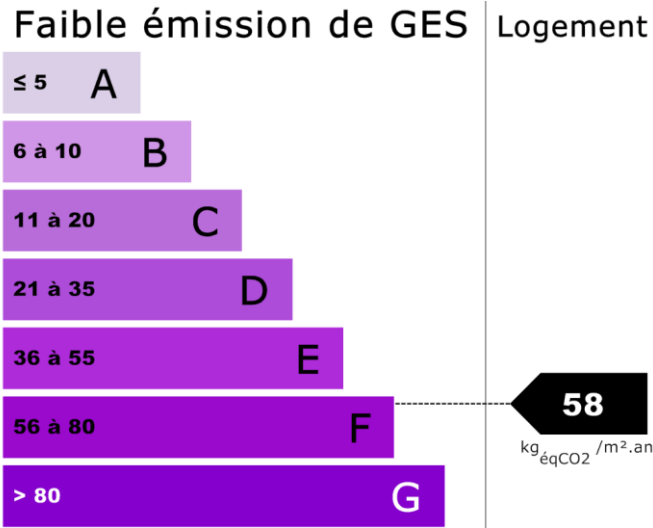
Date du rapport : <b>13/12/2017</b> N° de rapport : <b>PAILHE &amp; MAYSTRE 48390 13.12.17</b> Valable jusqu'au : <b>12/12/2027</b> Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b> Nature : <b>Maison individuelle</b> Année de construction : <b>1959</b> Surface habitable : <b>91,04 m<sup>2</sup></b>	Diagnostiqueur : <b>MASOUNABE Guillaume</b> Signature : 
Adresse : <b>13 rue des Manches</b> <b>65800 AUREILHAN INSEE : 65047</b> Etage : N° de Lot :	Référence ADEME :
Propriétaire : Nom : <b>Madame et Monsieur</b> <b>PAILHE Sandrine &amp; MAYSTRE Philippe</b> Adresse : <b>19 Chemin du Pladarré</b> <b>65100 ASPIN-EN-LAVEDAN</b>	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
<b>Chauffage</b>	Gaz naturel 20 325,4	20 325,4	1 188,97 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Gaz naturel 2 578,44	2 578,44	150,83 €
<b>Refroidissement</b>			
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	22 903,84	22 903,84	1 573,82 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
<b>Consommation conventionnelle : 251,58 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	<b>Estimation des émissions : 58,86 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*	
<p><b>Logement économe</b></p>  <p><b>Logement énergivore</b></p>	<p><b>Faible émission de GES</b></p>  <p><b>Forte émission de GES</b></p>
<b>251</b> kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	<b>58</b> kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an

\* rayer la mention inutile



## C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

### C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

#### TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur isolé	<b>Blocs béton creux</b>	26,21	Extérieur	20	Période d'isolation : de 2001 à 2005 (intérieure)
Mur non isolé	<b>Blocs béton creux</b>	63,28	Extérieur	20	Non isolé

#### TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	<b>Dalle béton</b>	91,04	Combles aménagés	Epaisseur : 17 cm (extérieure)

#### TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
tp	<b>Dalle béton</b>	16,55	Terre-plein	Non isolé
vs	<b>Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton</b>	74,49	Vide-sanitaire	Non isolé

#### TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	<b>PVC Vitrée double vitrage</b>	2	Extérieur		
Porte 2	<b>PVC Vitrée double vitrage</b>	2	Extérieur		
Fenêtre 1	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>	,42	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>	,42	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>	1,17	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>	,48	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	<b>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>	1,62	Extérieur	Oui	Non

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 6	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,62	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,62	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	4,73	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	brique de verre creuse	,72	Extérieur	Non	Non

**C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT**

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière basse température	Gaz naturel	24 kW	69,2%	Non	2005	Non requis	Individuel

**Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage**

Radiateur eau chaude (De 1981 à 2000), avec robinet thermostatique (surface chauffée : 91,04 m<sup>2</sup>)

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -**

**C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière basse température	Gaz naturel	24 kW	63,59%	Non	2005	Non requis	Individuel

**C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION**

**TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION**

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminé e sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

**C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

**D NOTICE D'INFORMATION****Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul****et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Isolation des murs extérieurs	Isolation par l'intérieur lorsque des travaux de décoration sont prévus (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un R ≥ 3,7 m².K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	189,17	€€€	★★★★★	●●●●●	30 *
VMC HYGRO B	Installation d'une VMC hygroréglable type B	250,07	€€	★	●	

\* Taux à 30 % pour un même matériau, équipement ou appareil.

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●●● : moins de 5ans ●●●● : de 5 à 10 ans ●●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

**Commentaires :**

Il existe des mesures peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- Opter pour des lampes basse consommation,
- Préférer les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs,
- gérer les séquences de chauffage, à l'aide d'un programmeur ( jour, nuit, absences, hors gel ... ) en vue d'optimiser le poste de consommation d'énergie, Opter pour des appareils électroménagers de classe A ou supérieure (A+, A++,...) etc...

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à **SOUMOULOU** le **13/12/2017**Cabinet : **CABINET BARRERE**Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA france IARD**N° de police : **6992074704**Date de validité : **01/01/2018**Date de visite : **13/12/2017**Nom du responsable : **Gérald et Jean-Pierre BARRERE**Le présent rapport est établi par **MASOUNABE Guillaume** dont les compétences sont certifiées par : **OBCIDIA****Domaine de St Paul****102 Route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE**N° de certificat de qualification : **13-358** Date d'obtention : **17/07/2013**Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**



Référence du logiciel validé : <b>Analysimmo DPE 3CL-2012</b>	Référence du DPE :
---	--------------------

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	65 - Hautes Pyrénées
	Altitude	300 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1959
	Surface habitable	91,04 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur isolé : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 26,21, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : de 2001 à 2005 Mur non isolé : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 63,28, U (W/m <sup>2</sup> K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
	Caractéristiques des planchers	tp : Dalle béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 16,55, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,37, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 18,72, Surface sur terre plein (m <sup>2</sup> ) : 16,55, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde vs : Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 74,49, U (W/m <sup>2</sup> K) : 2, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Dalle béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 91,04, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,22, Donne sur : Combles aménagés, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 17 cm
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,1, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier > 12 mm), , Fenêtre 2 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,1, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier > 12 mm), ,



		<p>Fenêtre 3 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,1, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,17, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 4 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,1, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,48, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 5 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,1, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,62, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 6 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,1, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,62, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 7 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,1, Surface (m<sup>2</sup>) : 1,62, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 8 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,3, Surface (m<sup>2</sup>) : 4,73, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier &gt; 12 mm) , ,</p> <p>Fenêtre 9 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,6, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,72, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Brique de verre creuse, Type de menuiserie : Aucune, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Aucune, Type de fermeture : aucune , ,</p>
	<p><b>Caractéristiques des portes</b></p>	<p>Porte 1 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3,3, Surface (m<sup>2</sup>) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm</p> <p>Porte 2 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3,3, Surface (m<sup>2</sup>) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm</p>

	<b>Caractéristiques des ponts thermiques</b>	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 42,52 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 0 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 42,52 m Total des liaisons Refend - Mur : 5 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 46,4 m
<b>Systèmes</b>	<b>Caractéristiques de la ventilation</b>	Ventilation par ouverture de fenêtres
	<b>Caractéristiques du chauffage</b>	Chaudière basse température, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 13/12/2005, Puissance nominale : 24 kW, Rendement à pleine charge : 89,57 %, Rendement à charge intermédiaire: 89,57 %, Perte à l'arrêt : 0,24 kW, Température de fonctionnement à 100% de charge : 70 °C, Température de fonctionnement à 30% de charge : 45,5 °C, Système à eau chaude individuelle, situé dans le volume habitable Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Radiateur eau chaude, avec robinet thermostatique, Surface chauffée : 91,04 m <sup>2</sup> , Réseau de distribution : Eau chaude moyenne T° (Distribution entièrement en volume chauffé), ancienneté : De 1981 à 2000, Intermittence : Chauffage central, Sans régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température
	<b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b>	Chaudière basse température, mixte :, Type d'énergie : Gaz naturel, Date de fabrication : 13/12/2005, Puissance nominale : 24 kW, Rendement à pleine charge : 89,57 %, Perte à l'arrêt : 0,24 kW, Production en volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle
	<b>Caractéristiques de la climatisation</b>	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :



**Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :**

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**MASOUNABE Guillaume**  
sous le numéro 13-358

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans maison**      Prise d'effet : 17/07/2013      Validité : 16/07/2018  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE individuel**      Prise d'effet : 17/07/2013      Validité : 16/07/2018  
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz**      Prise d'effet : 16/07/2013      Validité : 15/07/2018  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 18/07/2013      Validité : 17/07/2018  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites**      Prise d'effet : 11/09/2013      Validité : 10/09/2018  
*Zone d'intervention : France métropolitaine*  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité**      Prise d'effet : 16/07/2013      Validité : 15/07/2018  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Accréditation  
n°4-0543  
certifié depuis le 01/01/2011  
www.cofrac.fr



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 05

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noue 91190 GÉF-SUR-YVETTE - 01 64 46 68 24  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014